



# CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole



## Acquisition de compétences Apprendre le métier agricole et l'essayer!

p. 12

## PADH 2020: Mobilisation collective pour l'installation

p. 17

## Comment lutter contre la flavescence dorée?

p. 22

**n°63**  
PRINTEMPS 2016

L'actualité agricole est aussi  
sur [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

# SOMMAIRE



**4** *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

**12** **DOSSIER CENTRAL**  
*Apprendre le métier agricole et l'essayer*

**17** *PADH 2020*  
*Mobilisation collective pour l'installation*

**18** *Le site web du repertoireinstallation.com fait peau neuve!*

*Loup : l'Hérault s'organise*

**19** *Picore, une solution innovante pour gérer vos traitements*





## 20 *La Chambre d'agriculture de l'Hérault aux côtés de Capdife*

*L'EARL CASANOVA  
à Béziers en Agriculture  
Biologique*

## 21 *Agriculture Biologique : quelle progression ?*

## 22 *Comment lutter contre la flavescence dorée ?*

## 23 *Le Black Rot, une maladie à combattre*

## 24 *Vie de l'entreprise : Journée portes ouvertes du lycée Frédéric Bazille*

*Un nouveau fournisseur  
d'électricité en agriculture*

*Aide au maintien et développe-  
ment du cheptel apicole*

## 25 *Gites ruraux : réforme du statut fiscal*

## 26 *Offres de formation*

Ce Chambre info d'avril est l'occasion de lancer le début des différentes campagnes agricoles qui s'annoncent dans l'incertitude au regard de la météo hivernale anormalement douce. Les services techniques de la Chambre d'agriculture de l'Hérault se mobilisent et restent attentifs aux conséquences pour les productions.

La nouvelle campagne PAC débute dans un contexte d'incertitude jamais connu par notre profession avec la campagne 2015 non finalisée. Nous avons dénoncé cette situation inacceptable pour nos agriculteurs. Notre rôle et notre responsabilité, dans ces périodes compliquées, est de vous apporter notre expertise et de vous accompagner dans l'enregistrement de vos dossiers pour répondre à l'exigence du «zéro papier» et une saisie obligatoire dans Telepac.

La Chambre d'agriculture a accueilli ce début d'année le nouveau Préfet de l'Hérault lors de deux premières visites sur les filières viti-vinicole et élevage pour comprendre les enjeux de l'agriculture de notre département. Ce fut l'occasion de constater le dynamisme et les atouts agricoles de notre département, notamment celui de bénéficier d'un vivier d'exploitations agricoles performantes et compétitives dans de nombreux secteurs.

Nos agriculteurs ne manquent pas d'idées et d'innovations que la Chambre d'agriculture mettra à l'honneur lors des journées Innov'action du 7 au 17 juin. Ces journées sont spécialement dédiées à tous les agriculteurs du département pour partager et évoluer sur des thématiques innovantes.

Je tiens également à féliciter les représentants de notre agriculture au Salon International de l'Agriculture et les 104 médailles d'or remportées au concours général agricole.

La Chambre d'agriculture est votre contact privilégié et de proximité pour répondre à toutes vos questions.

*Jérôme Despey  
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

## Une volonté commune de stimuler l'agriculture départementale

### *Le Préfet de l'Hérault, Pierre Pouëssel attentif aux questions agricoles*

Le Préfet de l'Hérault, récemment nommé, a souhaité visiter deux filières agricoles. Accompagné de Jérôme Despey, des professionnels et des élus locaux, il s'est rendu sur deux structures viticoles à Quarante (cave coopérative) et à Cruzy au Mas de Cynanque (vigneron indépendant), le samedi 13 février et sur trois exploitations d'élevage le samedi suivant. Sur fond de crise, le choix s'est porté sur le plura-

lisme de la filière élevage. Il a été question du dossier de la PAC 2015 et ses complexités qui constituent une complication pour la filière.

Prochainement une visite sera organisée pour la filière fruits et légumes.

La profession viti-vinicole a quant à elle, alerté le Préfet sur les sujets d'actualités notamment l'OCM viti-vinicole et fait part de ses préoccupations sur une sécheresse annoncée (un déficit de 80% de précipitations sur certains territoires du département). Le Préfet a été aussi à l'écoute



Mas de Cynanque. Photo © Samuel Mas.

des demandes de la profession sur des sujets tels que la politique de l'eau, le défi sur l'installation des jeunes et les difficultés rencontrées par la filière élevage.

### *Les orientations pour l'année 2016 lors de la session de la Chambre d'agriculture, le 15 février dernier*

Pour autant les orientations pour l'année 2016 vont dans le bon sens.

Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental Hérault a annoncé le maintien de l'enveloppe attribuée à l'agriculture pour 2016. Le Département continuera à soutenir le développement des méthodes alternatives comme la confusion sexuelle qui sera établie sur 5000 ha en 2016 contre 2000 en 2015.

Olivier JACOB, Secrétaire général de la Préfecture a exposé l'importance qu'accordent les services de l'Etat au projet stratégique Hérault 2020 car il est primordial pour le département de se positionner sur une agriculture à haute valeur ajoutée.



Cave de Quarante : François Garcia, Président de la cave, Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental Hérault, Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture Hérault, Denis Carretier, Président de la Chambre régionale d'agriculture LRMP. Photo © Le Paysan du midi.

Verre de vin © Photothèque  
ADT Hérault tourisme  
E. Brendle



Jérôme Despey, Président de la Chambre  
d'agriculture de l'Hérault, Kléber Mesquida,  
Président du Conseil Départemental de  
L'Hérault et Joël Forgeau, Vins et sociétés.

## Loi Evin : quelles évolutions pour la communication autour du vin ?

La profession viti-vinicole était en demande depuis longtemps d'une évolution de la loi Evin très ou trop contraignante quant aux possibilités de réaliser des communications publicitaires. C'est chose faite depuis le 27 janvier 2016 au travers d'un amendement de la loi de santé.

Aussi depuis cette date, les viticulteurs ont la possibilité de réaliser en marge des communications publicitaires,

des communications dites non publicitaires. Afin d'éclaircir ces notions juridiquement complexes, la Chambre d'agriculture a organisé le 4 mars dernier pour les organismes professionnels viticoles du département, une conférence lors de laquelle un avocat spécialisé en «communication des boissons alcoolisées» est intervenu.

Si rien ne change sur la réglementation des communications publicitaires, l'évolution réside pour la profession sur la réalisation de communication non publicitaire. En effet, des notions de terroir, de savoir-faire, de patrimoines paysager, culturel ou encore gastronomique rentrent désor-

mais en compte dans la possibilité de communiquer. Une opportunité qui permet enfin la valorisation des territoires et de l'œnotourisme car dès lors que l'un des critères ci-dessus sera mis en avant, la communication sera possible, même sur des supports audiovisuels, complète-

ment interdits jusqu'à présent.

Toutefois, il convient de ne pas négliger les règles d'usage, c'est-à-dire qu'il ne

sera toujours pas envisageable de montrer des scènes de consommation festive ou incitant à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental de l'Hérault, a conclu la conférence par cette citation : « Je veux qu'on consomme l'Hérault dont le vin fait partie ! »

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Ingrid Dupuy au 06 83 38 72 74  
dupuy@herault.chambagri.fr

**A VOS  
AGENDAS!**

**Les journées portes  
ouvertes Innov'action  
reviennent du 6 au 17 juin**

*Les journées Innov'action réservées aux professionnels leur permettent de découvrir des démarches innovantes. Trois thématiques sont proposées cette année sur la quinzaine :*

- *Quels bénéfices pour l'exploitant d'une démarche «Responsabilité Sociétale des Entreprises» ?  
Bruno le Breton, Domaine de la Jasse à Combaillaux, en partenariat avec Vins de Pays d'Oc.*
- *Mieux irriguer grâce au pivot photovoltaïque.  
Patrick Jourdan, en partenariat avec Aquadoc à Paulhan.*
- *Comment valoriser ses inventus et accroître son chiffre d'affaire ? Michel Garcia, Verger de Thau à Villeveyrac (voir page 8).*

**INNOV'  
ACTION**

## Les produits de l'Hérault sur le devant de la scène au salon international de l'agriculture 2016



Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture Hérault, Denis Carretier, Président de la Chambre régionale LRMP, Guy Vasseur, Président de l'APCA. Photo © Ingrid Dupuy.

Jérôme Despey, le Président de la Chambre d'agriculture, a souhaité mettre à l'honneur les producteurs présents sur le salon et a convié élus, producteurs et organismes professionnels à échanger autour d'un petit déjeuner fermier le dimanche 28 février.

Auprès de Jean Louis Cazaubon, vice-Président régional en charge de l'agroalimentaire et viticulture,

Guy Vasseur, Président de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture et Henri Cabanel, Sénateur de l'Hérault, Jérôme Despey a

*Quatre filières héraultaises  
mise à l'honneur  
lors du Salon International  
de l'Agriculture 2016*

évoqué les fleurons de notre économie agricole, l'opportunité dans notre département et notre région de développer l'économie œnotouristique et a félicité pour leur dynamisme les producteurs présents au salon.

**Quatre filières exposaient la variété de la production héraultaise :**

**Olidoc**

La coopérative de Clermont l'Hérault présente depuis quatre ans sur le salon, a remporté cette année deux médailles d'or.

Depuis 1920, quatre générations de maîtres mouliniers se sont succédé. Et depuis septembre 2015, la variété d'olives Lucques du Languedoc est labellisée AOC et remporte sa première médaille d'or. La présence au salon de l'agriculture permet à la coopérative de fidéliser une clientèle attachée aux goûts des variétés typiques que sont les olives du territoire.

**Miellerie de nos aïeux**

C'est la passion des abeilles qui anime le couple Imbert. Et cette passion, ils aiment la partager avec leurs clients. C'est pourquoi on les retrouve chaque année sur le salon. A côté de leurs différents miels, ils proposent des produits novateurs comme la moutarde à la saveur de miel.

**Les Vins de Saint Saturnin**

La réputation des vins de St Saturnin n'est plus à faire avec plusieurs médailles remportées chaque année au concours général agricole dont 5 médailles en 2016. Bernadette Gazel,

la Présidente de la cave explique : «Etre présent sur le salon même pour trois jours nous permet

des rencontres avec des acheteurs parisiens ainsi qu'un public diversifié. Les vins de l'Hérault ont une place à prendre car ils jouissent, aujourd'hui, d'une notoriété croissante.»

**Les Huîtres Arcella** servies avec des vins locaux, notamment le picpoul de Pinet

Le Bar à huîtres de Laurent Arcella connaît un succès remarquable sur le stand de la Région. Une typicité de dégustation pour les huîtres du bassin de Thau au caractère ferme et fondant et petit goût de noisette, que les visiteurs apprécient.



Jérôme Despey avec Bernadette Gazel, Vins de Saint Saturnin. Photo © Ingrid Dupuy

### Palmarès Héraultais du concours général agricole

Du 27 février au 6 mars 2016

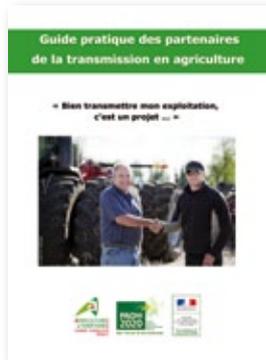
- Vins :
  - 102 médailles d'or
  - 96 médailles d'argent
  - 34 médailles de bronze
- Huile d'olive : 1 médaille d'or
- Lucques : 1 médaille d'argent
- Huîtres : 2 médailles d'or et 2 d'argent



## Première édition du forum transmission : un évènement réussi !

La première édition du forum transmission organisé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault et ses partenaires a eu lieu le 12 janvier après-midi au pôle œnotouristique de Viavino à Saint-Christol. Cet évènement, qui s'inscrit dans les actions concrètes du Projet Agricole Départemental Hérault 2020, a rassemblé une centaine de participants provenant de tout le département autour du thème «*bien transmettre mon exploitation c'est un projet*».

Les participants, essentiellement des exploitants de plus de 55 ans, venus trouver des réponses à leurs interrogations (transmission entre époux, devenir des salariés, droits d'accès à la retraite...), nous ont fait part de leur grande satisfaction et de tout l'intérêt de cette initiative. Suite à la réunion d'information, les participants



ont pu rencontrer individuellement les principaux acteurs et partenaires de la transmission en agriculture et obtenir des informations pratiques sur les thèmes essentiels et les démarches à effectuer. Cela a été l'occasion pour beaucoup d'être sensibilisés à la nécessité d'anticiper pour se préparer au mieux à cette étape importante.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault remercie vivement les participants et l'ensemble des partenaires qui se sont impliqués dans la réussite de cet évènement qui sera reconduit.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Pierre Bléron au 04 67 20 88 76  
[transmission@herault.chambagri.fr](mailto:transmission@herault.chambagri.fr)

## Bilan sur les rencontres territoriales : GAT

Le GAT dédié à l'élevage a inauguré la série des rencontres d'agriculteurs sur 10 territoires entre décembre 2015 et janvier 2016. Le Président Jérôme Despey et les élus de la Chambre d'agriculture de l'Hérault ont échangé avec près de 500 agriculteurs tous intéressés par des sujets particuliers.

La trame de fond cette année était axée sur la thématique «*Comment gérer ses autorisations de plantations ?*», ceci en réponse aux viticulteurs en demande face à la complexité de la nouvelle réglementation en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

D'autres sont venus pour évoquer des problématiques très spécifiques de territoire : comme l'inquiétude des arboriculteurs de la plaine de Marsillargues alors que l'enquête publique n'avait pas encore annoncé l'avis défavorable sur le plan Vidourle, ou encore la problématique

d'accès à l'eau en zone de montagne et la possibilité de stockage.

Ces échanges sont très riches en informations et pour les élus de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, c'est l'occasion avec les différentes filières, d'évoquer les difficultés rencontrées sur un secteur géographique et d'écouter des préoccupations individuelles.

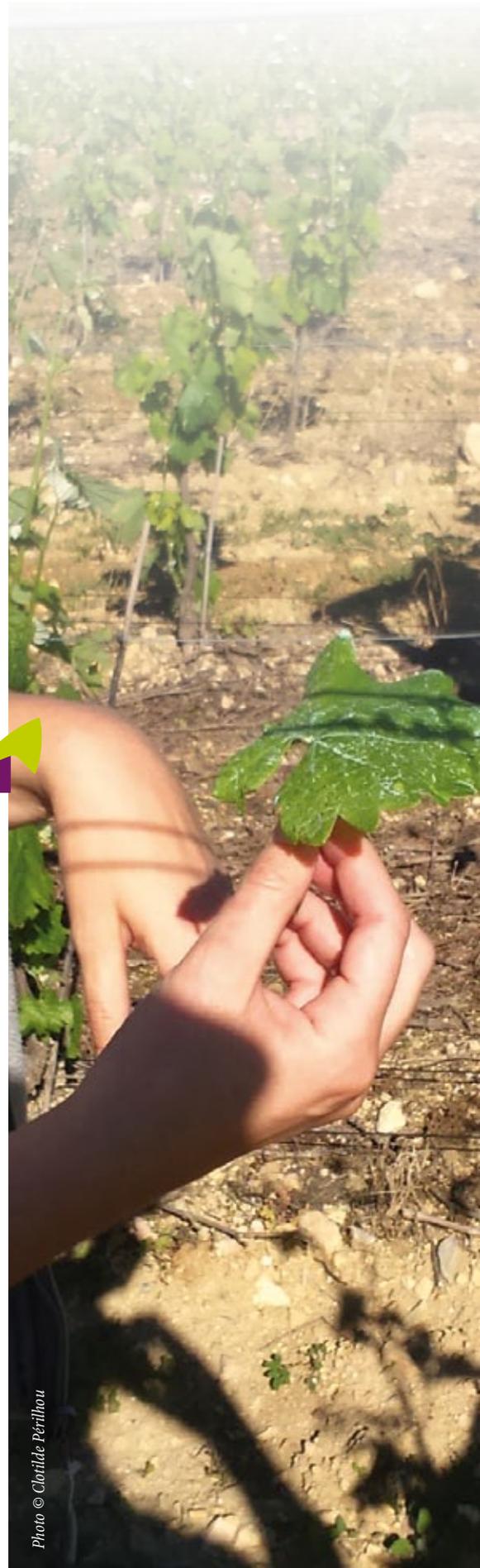


Photo © Clarilide Périllhou



Bergerie © Phototèque des Chambres d'agriculture

## PAC 2016 - Année zéro papier

### La Chambre d'Agriculture toujours à vos côtés

Comme chaque année la Chambre d'agriculture de l'Hérault sera opérationnelle. Vous pourrez être accompagné lors de cette prestation par un conseiller maîtrisant les dernières règles des déclarations. Elle comprendra, la réalisation de la déclaration de l'assolement de l'exploitation, si vous êtes concerné, la déclaration des contrats MAEC, la demande des différentes aides et le dépôt des pièces jointes nécessaires.

Pour 2016 retour à la normale pour les dates de

dépôts : 01 avril - 17 mai 2016.

2016 c'est également l'année de passage au ZERO papier, plus aucun dépôt de déclaration papier possible.

Pour bénéficier de cette prestation n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un de nos conseillers.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Marie Francès au 04 67 20 88 44  
frances@herault.chambagri.fr

## Changement de cap pour BAF et MPP

Michel Garcia, installé depuis 1997 vend 100% de sa production de fruits sur des circuits de proximité. A la demande des producteurs, il est à l'initiative des Marchés producteurs de Pays qu'il met en place dans l'Hérault dès 2009. Aujourd'hui c'est 14 lieux de marchés différents sur le département regroupant plus d'une centaine de producteurs. Ces marchés sont un formidable outil de développement économique, mais également l'occasion de communiquer de façon positive sur le métier d'agriculteurs. Ils



Michel Garcia.

apportent des réponses à une demande sociétale en évolution.

Impliqué sur l'évolution des marques Bienvenue à la Ferme et Marchés producteurs de Pays depuis 2009, c'est en octobre 2015 que l'APCA lui a confié la Présidence

des groupes nationaux produits fermiers BAF et MPP. Ce n'est pas la reconnaissance d'un individu mais bien celle du travail effectué depuis de nombreuses années par l'ensemble de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Michel Garcia initie le travail sur la stratégie nationale 2020 des marques BAF et MPP, leaders des circuits courts en France que composent 9000 agriculteurs sur le territoire national.

L'objectif de la stratégie nationale BAF 2020 est triple :

- Dynamiser le réseau en assurant des missions de conseils, d'animations et de professionnalisation.
- Se positionner face à la concurrence dans le

monde du circuit de proximité.

- Offrir aux adhérents de nouveaux circuits de commercialisation qui répondent aux attentes des consommateurs, afin de devenir demain incontournable.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

BAF : Virginie Fernandez au 06 18 36 83 06  
fernandez@herault.chambagri.fr

MPP : Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34  
grillon@herault.chambagri.fr



## A la découverte des produits agricoles emblématiques du Pays de l'Or



Photo © Fabrice Grillon

Dans le cadre de sa convention de partenariat l'unissant au Pays de l'Or agglomération, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a organisé le mardi 2 février une journée de sensibilisation des professionnels du tourisme à l'agriculture de leur territoire. C'est ainsi que lors de cette journée, rythmée et conviviale, des conseillers en séjours d'offices du tourisme, des gestionnaires de campings et des hébergeurs ont découvert un panel des productions emblématiques du Pays de l'Or... Entre maraichage, bovine et

viticulture la journée a été riche et appréciée des participants. Ils ont à présent toutes les cartes en main pour promouvoir dès la saison prochain les caveaux et points de vente des exploitations de ce territoire.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34  
grillon@herault.chambagri.fr

## L'été sera fermier

Le lancement de la saison 2016 des Marchés des Producteurs de Pays approche à grands pas. Cette année plus de 130 marchés seront organisés aux quatre coins du département. Ces marchés où sont mis en avant les produits de notre terroir toujours en direct des exploitations sont très appréciés autant des municipalités que des consommateurs. Pour suivre les actualités

des Marchés des Producteurs de Pays, nous vous donnons rendez-vous sur notre page Facebook «Rendez-vous fermiers Hérault».

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34  
grillon@herault.chambagri.fr



Les marchés des producteurs de pays 2016 - Des marchés 100 % fermiers.

## INNOVA NEWS



### La boîte à outils FARRE

Partager les expériences, diffuser les pratiques de protection intégrée au plus grand nombre, promouvoir l'innovation : c'est dans cet esprit qu'a été développé le séduisant site internet [www.boitagri.com](http://www.boitagri.com) et ce, dans le sens du projet agro-écologique porté par les pouvoirs publics. Le site internet s'enrichit progressivement de nouvelles fiches techniques et de témoignages vidéo. A voir et à revoir...



Thym en fleur.

## Produire des huiles essentielles avec la Distillerie Coopérative de Murviel-lès-Béziers

La distillerie-coopérative de Murviel-lès-Béziers a fêté ses 90 ans le 1<sup>er</sup> février 2016.

Cette date fut l'occasion de réunir une quarantaine de producteurs pour une journée portes-ouvertes organisée par la distillerie et la Chambre d'agriculture de l'Hérault sur la thématique «*Cultiver et distiller des PPAM en bio*».

En effet, depuis 2009, la coopérative a choisi, face à la régression de son activité de distillation d'alcool de raisin dès les années 80, de diversifier son activité vers les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

Il existe une réelle opportunité de débouché via des entreprises régionales qui recherchent des huiles essentielles bio. Sur le marché des huiles essentielles, trois chémotypes de thym présentent un intérêt selon leurs utilisations en pharmacologie, aromathérapie... : thymol, linalol et thujanol. La France bénéficie d'un bon réseau d'opérateurs de production et de négoce, d'une large gamme de produits et d'un savoir-faire sur la culture et la transformation. Pour tous ces aspects, la production française est reconnue et jugée de qualité supérieure.

Pour se lancer dans la production d'huiles essentielles, il faut être motivé, considérer les conditions pédo-climatiques de la parcelle et surtout s'assurer du débouché commercial.

La préparation du sol est décisive avant plantation. Les deux premières années, le désherbage mécanique préventif est indispensable. La récolte du thym pour l'huile essentielle, à partir de 18 mois, se fait lorsque le stade de la plante et les conditions climatiques sont favorables. La culture peut durer 5 à 8 ans.

Aujourd'hui, des adhérents de la coopérative cultivent 11,5 ha de thym. L'objectif est d'atteindre 100 ha.

Une plaquette de la distillerie-coopérative présente les engagements de la structure et du coopérateur, les appuis possibles et le partenariat

pour l'utilisation de matériel via la CUMA des Senteurs.

Pour aller plus loin :

[www.sud-et-bio.com/plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/amont/conduite-culturelle](http://www.sud-et-bio.com/plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/amont/conduite-culturelle)

La Chambre d'agriculture de l'Hérault accompagne les projets de plantation et organise des formations sur les PPAM.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Cyril Sévely au 06 26 53 09 61  
sevely@herault.chambagri.fr

*La coopérative de Murviel-lès-Béziers diversifie son activité en y intégrant la distillation de PPAM*



Les Halles de Sète. Photo © Julie Noclercq - ADT Hérault tourisme.

## Eurobaromètre : ce que les Européens pensent de l'agriculture et de la PAC

La Commission européenne a publié, début janvier 2016, les résultats de l'Eurobaromètre, un sondage réalisé en octobre pour situer les visions et attentes des européens au sujet de l'agriculture. Où l'on découvre que les français n'ont pas strictement les mêmes positions que leurs voisins.

### La question de l'Eurobaromètre sur les responsabilités des agriculteurs.

62 % des européens jugent l'agriculture et les zones rurales très importantes pour l'avenir. Les français sont encore plus convaincus (70 %), et ces deux chiffres ont respectivement augmenté de 9 et 11 % entre 2013 et 2015.

**70% des français sont convaincus que l'agriculture et les zones rurales sont importantes pour l'avenir**

### Des priorités différentes pour les agriculteurs et pour la politique européenne agricole

Selon les européens interrogés, les responsabilités prioritaires des agriculteurs sont d'abord de proposer une diversité de produits de qualité (42 %), puis d'assurer le bien-être des animaux d'élevage (35 %), avant la protection de l'environnement (30 %). L'ordre est le même pour les français.

En revanche, quand il faut hiérarchiser les objectifs de l'UE en matière de politique agricole, les

priorités ne sont pas tout à fait les mêmes. Si la qualité des produits restent à la première place pour les européens (56 %) comme pour les français (72%), les habitants de l'hexagone font du niveau de vie des agriculteurs l'enjeu numéro deux (63 %), quand la population européenne pense ensuite à la nécessité de prix raisonnables (51 %).

### La PAC plutôt bien appréhendée et appréciée

L'Eurobaromètre soulève également la question de la PAC : est-elle bien connue ? Si seuls 10 %

des européens (et 8 % des français) disent en connaître les détails, 59 % pensent la connaître dans les grandes lignes (68 % des français). 30 % des européens inter-

rogés admettent en revanche ne jamais en avoir entendu parler (contre 24 % des français).

La PAC profite-t-elle à tous, au-delà des seuls agriculteurs ? 62 % des européens en sont convaincus, quand 22 % en doutent, les 16 % restant ne se prononçant pas. Il y a plus de sceptiques dans l'hexagone : 45 % des français pensent que la PAC bénéficie à tous, 36 % sont contre cette idée.

Source Campagnes et environnements

## A VOS AGENDAS!

### Panier fraîcheur en gare de Montpellier : et de trois !

Après le panier fraîcheur de Sète avec Maeva Bouloc et Steve Humbert, le panier fraîcheur de Lunel avec Bernard et Chantal Choisselet, le 3<sup>ème</sup> panier fraîcheur démarre en gare de Montpellier.

Avec Arnaud ARMAND dit ARNAUD BIO

Producteur en Agriculture Biologique à Pignan.

Des fruits et légumes BIO vous attendent désormais tous les vendredis de 16h à 20h au 1<sup>er</sup> étage du hall de la gare St. Roch (en haut des escalators qui relient le rez de chaussée au 1<sup>er</sup> étage).



## Apprendre le métier

## agricole et l'essayer

*L'agriculture compte 83 métiers recensés dans 13 filières.*

*Outre la vigne, le maraîchage et l'élevage dont nous savons tous qu'ils sont afférents aux métiers agricoles, la forêt et scierie ou encore l'élevage de poissons, de chevaux... sont d'autres aspects de la production agricole. Certains veulent vivre dans les vignes alors que d'autres souhaitent être au contact des animaux.*

*Et pour envisager son futur métier, il faut choisir les bonnes formations, faire les bonnes rencontres, et surtout se faire accompagner dans son projet si in fine on souhaite devenir son propre patron.*

### *Par quels moyens peut-on se former au métier d'agriculteur ?*

S'il est possible encore de nos jours de créer son entreprise agricole sans formation spécifique, ce n'est pas conseillé.

En effet l'obtention d'un diplôme agricole de niveau IV (bac) par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue, permettent

d'acquérir des compétences techniques et économiques et délivrent la capacité professionnelle agricole notamment pour bénéficier des aides à l'installation.

### POUR LES JEUNES

#### La voie scolaire

Après une classe de 3<sup>ème</sup> de collège, l'enseignement agricole propose de préparer en trois ans un bac professionnel, bac technologique ou bac scientifique qui donnent cette capacité.

*Retrouvez la liste des établissements agricoles et les formations correspondantes par secteurs d'activités sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)*

La poursuite d'études par un Brevet de Technicien Supérieur (niveau III), une

licence professionnelle (niveau II) ou un école d'ingénieur (niveau I) constitue un plus pour la gestion de l'entreprise agricole et / ou occuper des postes d'encadrement.



Photo © Réseau formabio.

**TÉMOIGNAGE**

**Témoignage de Guillaume Reboül, domaine Massillan**

Il a donné sa chance à un jeune en BTS viti-ceno cette année. «Dorian m'a été conseillé car il est fils de viticulteur. Il complète une équipe de 2 permanents et 4 saisonniers et a été rapidement opérationnel. Nous lui apprenons le métier et je pense qu'il sera autonome à la fin de son apprentissage. La formule est intéressante quand la personne est compétente.»

Dorian, l'apprenti pour qui le BTS viti-cénologie est une reconversion, ne pensait pas au départ devenir agriculteur. Puis la maturité et l'opportunité peut être de reprendre une partie de l'exploitation familiale pour la faire évoluer l'ont fait réfléchir.

Même si l'alternance est difficile, il explique : «il faut assimiler les mêmes connaissances techniques que le cursus scolaire, ce qui fut la cause de mon 1er échec au BTS», cette année sera la bonne avec le soutien de son nouveau patron. Dorian a confiance en l'avenir et l'appréhende avec enthousiasme «soit je continuerai sur une licence à Supagro, soit en apprenant à vinifier à l'étranger». Il a conscience qu'il lui faut encore acquérir des compétences en gestion de l'entreprise et en réglementation.



© Photothèque Chambre d'agriculture.

**L'apprentissage**

L'apprentissage est pour un jeune un chemin d'accès efficace vers l'emploi.

Un bon apprentissage n'est possible que si deux parties se rencontrent : l'employeur d'une part, et le jeune d'autre part.

Pour l'employeur, c'est un véritable investissement, un placement intelligent. En effet, pendant toute la période d'apprentissage, l'exploitant va former le jeune au métier pour le rendre au final opérationnel et autonome à un coût de main d'œuvre fortement préférentiel (sans compter les aides à l'embauche pour les petites structures).

Pour le jeune, c'est un pari gagnant. Il aura à l'issue de son diplôme, 80% de chance de trouver le bon emploi.

De plus en plus de jeunes se forment au métier grâce à l'apprentissage. Et qu'on ne dise pas que c'est pour les «mauvais», car de plus en plus de contrats sont signés au niveau III et même niveau II soit un diplôme donnant accès à des postes de conseillers ou de cadres.

L'Hérault dispose d'un Centre de formation des apprentis (CFA) avec ses trois sites de formation à Béziers, Pézenas et Montpellier

**La Chambre d'agriculture par contrat d'état enregistre les dossiers d'apprentissage et vérifie que les conditions de mise en place sont valides.**

Contact : [cfa.herault@educagri.fr](mailto:cfa.herault@educagri.fr)  
[apprentissage@herault.chambagri.fr](mailto:apprentissage@herault.chambagri.fr)



Photo © Institut polytechnique Lasalle.

# Les outils de découverte du métier d'agriculteur

## POUR LES ADULTES

### Pour les demandeurs d'emploi :

- Le dispositif Adema par le Fafsea (Fond national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles).

Depuis 2010, Le Fafsea a développé en partenariat avec pôle emploi une méthode pour découvrir les métiers agricoles. Cette approche s'adresse aux demandeurs d'emploi désireux de connaître une première expérience dans le milieu agricole. Aussi, un organisme de formation va les accompagner afin d'établir un bilan individualisé et apporter une formation technique pour appréhender les bases du métier.

Le candidat sera immergé ensuite pendant trois

semaines dans une exploitation agricole afin de comprendre les activités quotidiennes et apprendre les gestes techniques.

Ce dispositif d'immersion permet au demandeur d'emploi de se déterminer par rapport aux métiers de la production agricole «*en tension*». A l'issue, et pour les stagiaires qui le souhaitent, un accompagnement est possible pour trouver un emploi saisonnier et/ou une formation complémentaire préparant directement aux activités professionnelles.

Le dispositif d'accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles «*Adema*» connaît depuis sa création un franc succès. En 2016, 19 sessions seront proposées en Languedoc Roussillon.

Contact : [jeanserge.fensch@fafsea.com](mailto:jeanserge.fensch@fafsea.com)

- L'immersion professionnelle ou Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel – dispositif pôle emploi relatif à la loi sur la formation professionnelle de mars 2014.

Le bénéficiaire doit se trouver dans une démarche d'accompagnement social (personne en recherche d'emploi, jeune en demande d'in-



Récolte de pommes de terre.  
Photo © dolmen et potager.com



Groupe de conduite raisonnée.  
Photo © Clotilde Périlhou.



Larzac meridional. Photo © Mathilde Bavoillot.



Photo © Les petits fruits de la baie.fr



© Photothèque Chambre d'agriculture.

sertion suivi par les missions locales...) ou de réorientation professionnelle.

L'objectif est qu'il puisse confirmer un projet professionnel dans des conditions réelles de travail ou d'initier un parcours à l'embauche.

L'immersion professionnelle se déroule dans une entreprise d'accueil dans laquelle le candidat est accompagné par un tuteur chargé de l'aider, l'informer, le guider et l'évaluer.

### Obtenir sa capacité professionnelle pour une reconversion agricole

Les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) proposent également des formations préparatoires à l'installation pour les demandeurs d'emploi et les adultes qui souhaitent se reconvertir.

Il est ainsi possible de préparer le brevet professionnel «responsable d'exploitation agricole» (diplôme de niveau IV), un BTS ou une licence professionnelle.

Ces formations sont financées par le Conseil régional ou les Fonds d'assurance formation dans

le cadre des congés individuels de formation.

Un CFPPA dans l'Hérault avec ses 3 sites de formation à Béziers, Pézenas et Montpellier : [cfppa.montpellier@educagri.fr](mailto:cfppa.montpellier@educagri.fr)

Cette première étape de découverte et d'apprentissage passée, l'ambition très honorable de certains est de vouloir lancer et aboutir leur projet. Nous entrons dans une phase où l'accompagnement doit être plus poussé voire personnalisé.

*La Chambre d'agriculture vous accompagne dans vos démarches pour votre reconversion professionnelle agricole*

## Comment approfondir ses compétences

### lors de son parcours d'installation

#### TÉMOIGNAGE



Photo © quinoa.be

#### Témoignage de Mariano Pusceddu, maître exploitant en maraîchage bio depuis 10 ans

Quand un stagiaire nous est envoyé pour accroître ses compétences dans le cadre de son plan de professionnalisation personnalisé, il est déjà formé techniquement et possède des capacités opérationnelles.

«Il vient chercher chez nous la pratique afin d'acquérir les gestes de base : bien tenir sa pioche par exemple pour avoir une bonne cadence de travail et économiser de la fatigue physique. Le stagiaire est là pour accomplir les mêmes tâches que l'exploitant. Il exerce le vrai métier avec moi. Je lui apprends à préparer les marchés, à installer et l'approche avec le client.»

Jusqu'à présent, tout s'est bien passé et sa dernière stagiaire Céline Serin qui n'était pas du métier a travaillé quatre mois avec Mariano. Elle est aujourd'hui en phase d'installation. Mais je mets en garde malgré tout, ajoute-t-il : «en nous quittant, ils en savent un peu plus certes mais il y aura un temps d'adaptation personnel.»

Un candidat qui souhaite s'installer comme agriculteur, quel que soit son âge ou son parcours, doit en tout premier lieu passer par le point accueil Installation.

Dans un second temps, il est demandé au candidat de réaliser un autodiagnostic sur son projet et l'auto-positionnement de ses compétences. Ensuite, il est conseillé de rencontrer un conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture afin de vous apporter une approche personnalisée avec une expertise technique, économique

et commerciale. Il vous aiguillera si nécessaire vers un accompagnement complémentaire pour l'aboutissement de votre projet.

Pour le candidat désireux de demander des aides à l'installation, ce dernier doit obligatoirement valider son plan de professionnalisation personnalisé (PPP) pour obtenir sa capacité professionnelle agricole.

Le PPP se compose d'une phase collective obligatoire de 21 heures et d'une phase individuelle facultative qui sera évaluée par les conseillers à l'installation de la Chambre d'agriculture.

L'acquisition de compétences supplémentaires peut alors se dérouler sous plusieurs formes :

#### Une formation individuelle ou collective

Exemple : chiffrer et analyser son projet d'installation.

**Un stage chez un maître exploitant** ayant une production similaire au projet du candidat pour une durée de 6 mois maximum. L'objectif est un partage d'expérience pour le candidat afin qu'il puisse réaliser l'étude globale de son projet et parvenir à des estimations de résultats bruts.

**Le stage de «parrainage»** dans le cas d'une transmission d'exploitation. Il s'agit d'une phase transitoire durant laquelle le cédant (sans successeur familial) et le repreneur candidat, cohabitent et apprennent à se connaître.

Les deux conditions d'un parrainage :

- La rémunération du jeune agriculteur (sous conditions d'activités antérieures) s'élève à hauteur de 652,02 €/mois sur une période maximale de 12 mois, les cotisations sociales sont entièrement prises en charge\*.
- Le cédant s'engage à transmettre l'exploitation à l'issue du stage de parrainage.

\* Les cédants et les «Jeunes Agriculteurs» ayant un lien de parenté jusqu'au 3<sup>e</sup> degré, collatéraux inclus, ne peuvent pas bénéficier de ces aides.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Isabelle Joulie Bonnet au 06 18 36 83 34  
joulie-bonnet@herault.chambagri.fr

Grâce à l'acquisition de compétences supplémentaires, les agriculteurs peuvent vraiment approfondir leurs projets d'installation

*L'agriculture comme d'autres métiers a évolué au rythme de la société. Après une baisse des candidats à l'installation, il semble que des jeunes ont aujourd'hui de nouveau l'envie d'exercer les métiers agricoles (presque 600 installations/an).*

*Peut-être parce que ceux-ci sont nombreux et variés et qu'ils véhiculent des notions comme «manger sainement», «vivre sereinement» ou encore «protéger la planète» dont la jeunesse a conscience.*

*Le Projet agricole départemental accorde une place importante de ses actions à la sensibilisation de la jeunesse à l'agriculture. Le 1<sup>er</sup> défi mise sur l'installation de jeunes en agriculture et met parfaitement en exergue que l'agriculture tourne autour des «Terres et des Hommes\*».*

\*agricultureherault2020.fr



**PADH**  
**2020**

Projet  
Agricole  
Départemental  
Hérault

## Des Terres et des Hommes

Alors que près des 2/3 des exploitants ont aujourd'hui plus de 55 ans et que 3/4 d'entre eux sont sans succession assurée, les filières agricoles et territoires héraultais font face au défi majeur du **renouvellement des générations** et de l'**installation de nouveaux producteurs**.

La pyramide des âges augurant de nombreux départs en retraite dans les prochaines années, le potentiel de production des structures économiques s'en trouve menacé, tout comme à terme, la vie économique et sociale, l'identité et l'attractivité de nos territoires ruraux et périurbains.

Les candidats à l'installation ou à la

diversification, notamment s'ils sont d'origine extérieure à la zone, hors cadre familial, ou sur des productions «atypiques», font part de besoins multiples en foncier, matériel, lieux de stockage, moyens de logistique commerciale... Le PADH 2020 par son action «Des Terres et Des Hommes» veut favoriser la mise à disposition de ces ressources nécessaires. La démarche consolide les dispositifs existants et vise à harmoniser l'action des partenaires du PADH 2020.

La logique peut être celle de la transmission ou de la confortation d'entreprise par l'association

ou la diversification. Elle vise à mettre à disposition par des exploitants en activité, du foncier, du savoir-faire, du matériel... à des porteurs de projets afin que ceux-ci s'essaient et se lancent dans le métier.

En 2016, les moyens se concentreront sur des territoires pilotes : l'action prendra le relais de la phase d'identification des cédants de la filière Bio départementale actuellement en cours. Elle s'incarnera aussi sur les terres des commu-

nautés de commune du Grand Orb et du Lodévois et Larzac.

L'offre d'accueil sera

identifiée et caractérisée (profil et souhaits des accueillants, type de mise à disposition). En lien avec le Point Accueil Installation, des rencontres «sur mesure» seront organisées entre accueillants et candidats à l'installation, qui si elles sont prolifiques, seront accompagnées et suivies jusqu'à l'installation effective.

Contact à la Chambre d'agriculture au 06 18 36 83 25  
chavey@herault.chambagri.fr  
www.agricultureherault2020.fr

*Le PADH 2020 met en place l'action «Des Terres et Des Hommes» afin de favoriser l'installation progressive de nouveaux agriculteurs*

## Le site web du repertoireinstallation.com fait peau neuve !



Une nouvelle version du site web repertoireinstallation.com est en ligne depuis le 24 février 2016 avec un graphisme plus moderne, dynamique ainsi qu'un accès simplifié aux contenus.

Les candidats à l'installation pourront sélectionner différents critères de recherches d'exploitation (types de production, zone géographique, modes de cession...) et les cédants pourront facilement proposer leur offre, que ce soit dans un cadre indi-

viduel ou de recherche d'associé(s).

Les candidats et les cédants trouveront également :

- Les actualités et évènements (journées d'information et de rencontres, formations, manifestations liées à l'installation et à la transmission organisées au sein du réseau Chambres d'agriculture).
- Les informations sur le dispositif d'accompagnement proposé dans le cadre du répertoire départ installation (RDI).
- Les coordonnées des conseillers RDI par département.

Ce site web s'inscrit dans le cadre du dispositif RDI porté par les Chambres d'agriculture. Le RDI a pour objectif de dynamiser et d'accompagner l'installation/transmission par des mises

en relation ciblées entre cédants et candidats à l'installation. Il intervient à trois niveaux :

- Accompagner les cédants pour trouver un successeur ou un futur associé.
- Accompagner les candidats à la création d'entreprise dans la recherche d'une exploitation pour concrétiser leur projet.
- Mettre en relation les cédants et les candidats.

Venez découvrir  
le nouveau site  
[repertoireinstallation.com](http://repertoireinstallation.com)

Ce dispositif d'accompagnement de l'installation/transmission est une mission prioritaire des Chambres d'agriculture dans le cadre de leurs missions de service public.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Pierre Bléron au 04 67 20 88 76  
[bleron@herault.chambagri.fr](mailto:bleron@herault.chambagri.fr)

## LOUP : l'Hérault s'organise

La présence du loup depuis 1999 dans les Pyrénées Orientales et depuis 2012 dans l'Aude, la Lozère, le Gard et l'Aveyron a permis dès janvier 2015, afin d'anticiper son apparition dans l'Hérault, l'installation du «*Comité de veille départemental loup*».

L'attaque d'un troupeau début novembre 2015, sur la Commune des Rives, où à ce jour sa responsabilité ne peut être écartée, à laquelle s'ajoute sa présence officielle dans la réserve nationale du Caroux, a conduit à l'installation le 8 février du «*Comité Départemental de suivi Loup*». Ce comité, composé des services de l'Etat (DDTM, DREAL), de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONFS), de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et des organisations agricoles, des associations de protection de l'en-

vironnement, de la Fédération de chasse, de la Louveterie, d'experts techniques et autres représentants locaux, a décidé de mettre en place des premières actions :

- Identifier et former des personnes référentes capables de relever les indices de présence du loup, 38 personnes formées.
- Analyser la vulnérabilité des élevages des secteurs potentiellement concernés, une étude est en cours de lancement.
- Étudier les mesures de protection adaptées des troupeaux.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, avec l'appui de la Chambre régionale d'agriculture, souhaite veiller à la bonne mise en œuvre du plan loup sur le département. Elle sera force de propositions tout en restant très attentive aux

conséquences de la présence du prédateur tant au niveau humain, technique ou économique dans nos élevages. Une évaluation permanente de l'efficacité des mesures de protections et de la mise en œuvre de tirs de défense et/ou de prélèvements est nécessaire et incontournable.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Jean-Christophe Petit au 06 18 36 81 93  
[petit@herault.chambagri.fr](mailto:petit@herault.chambagri.fr)



Loup. Photo © N. Hélé  
Photothèque des Chambres d'agriculture.



PICORE. Photo  
© usine-digitale.fr

# Un outil connecté pour **optimiser** ses traitements phytosanitaires

## PICORE, une solution innovante

### pour gérer vos traitements

Lors du SITEVI en novembre 2015, la Satt AxLR a signé un accord de transfert de technologie avec la société SIKA pour une industrialisation et commercialisation du système PICORE développé par IRSTEA.

#### *Qu'est-ce que Picore ?*

PICORE est un outil connecté donnant au viticulteur les moyens d'optimiser ses traitements phytosanitaires.

#### *Que permet PICORE ?*

- La préparation des tâches de traitements sur un serveur WEB sécurisé.
- Le réglage du pulvérisateur et l'affichage des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur pendant le traitement.
- L'alerte en temps réel des écarts de consignes et dysfonctionnements du pulvérisateur.
- La traçabilité des taches et la rédaction automatique des cahiers parcellaires. (Un transfert automatique vers le logiciel Mes P@rcelles est en cours de préparation et sera disponible prochainement).

#### *De quoi est constitué PICORE ?*

- Un boîtier d'acquisition de mesure sur le

pulvérisateur permettant le transfert sans fil (WIFI) des données vers la cabine.

- Un capteur de pression à membrane affleurante pour plus de précision.
- Un débitmètre électromagnétique par tronçon non sensible à la viscosité du produit.
- Un GPS et un capteur de température et d'hygrométrie.
- Un tableau de bord sur smartphone ou autre.

Grâce à des raccords rapides et une accroche clipsée, PICORE peut être déplacé en quelques minutes de l'appareil à désherber à l'appareil de traitement phytosanitaire.

L'interface de préparation de traitement sur ordinateur, conçue pour être intuitive, permettant aussi de raisonner ses quantités de bouillies selon la méthode Optidose®, est en cours d'étude.

En 2016 la Chambre d'agriculture de l'Hérault participera aux suivis de modèles de test. La commercialisation débutera en 2017.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44  
auvergne@herault.chambagri.fr

**NOUVEAUTÉ**



**Le catalogue commercial des services de la Chambre d'agriculture de l'Hérault est paru.**

*Il est d'ores et déjà disponible sur demande et consultable en ligne sur :  
[www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)*



Chantier de réinsertion.  
Photo © Croix rouge française



## La Chambre d'agriculture de l'Hérault aux côtés de Capdife

### TEMOIGNAGE de Bertrand Munich, Directeur

Depuis 1998, Croix Rouge insertion - Capdife, par ses activités et missions concilie les trois vecteurs du développement durable : social, économique et environnemental. Agréé Atelier et Chantier d'Insertion par l'Etat, l'établissement héraultais possède plusieurs jardins sur l'ouest du département, embauche et accompagne des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La finalité est de faciliter leur future intégration sur le marché du travail. Pour atteindre cet objectif, Capdife a créé Bio Hérault Solidaire. Lancée depuis le 1er octobre 2013, cette plateforme de vente de production

Merci à la Chambre d'agriculture de son soutien

maraîchère est née de la volonté de Capdife de mettre en place un circuit court de vente et de distribution biologique et solidaire sur le territoire héraultais. En effet par le développement d'un projet économique de territoire durable et cohérent, ce dispositif innovant favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables, éloignées de l'emploi.

Bio Hérault Solidaire contribue :

- A développer l'offre d'insertion sur le territoire par la mise en place de suites de parcours d'insertion complémentaires aux dispositifs déjà existants, notamment par le biais d'une création de poste de «préparateur-livreur de commandes» des paniers bio,
- A créer de la richesse pour le territoire et du

lien social.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault participe à ce projet, s'y engage à nos côtés et appuie les actions menées par notre établissement.

Le partenariat cible deux axes :

- Le soutien par la Chambre d'agriculture de l'Hérault de notre établissement par une expertise technique sur le terrain,
- Une veille informative sur les pratiques culturelles maraîchères
- La formation technique de nos équipes d'encadrement.

Contact Bertrand Munich au 04 67 02 02 56  
Bertrand.Munich@croix-rouge.fr / www.croix-rouge.fr  
ZA La Garrigue - 3, rue des chênes verts  
34725 St André de Sangonis

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Charly Fabre au 06 18 36 83 03  
fabre@herault.chambagri.fr

## L'EARL CASANOVA à Béziers en Agriculture Biologique



Claude et Simon Casanova. Photo © Charly Fabre.

### Interview de Simon Casanova «Pépinieriste en bio»

Mon entreprise familiale existe depuis 1975. Notre activité c'est la production de plants potagers. Nous produisons 41 000.000 plants. Notre structure nous permet de produire des plants (salade, melon, tomate...) essentiellement distribués à des agriculteurs de la région mais depuis quelques années nous ne négligeons pas le particulier.

### Pourquoi une activité récente en production Bio ?

Nous maîtrisons la production de plants conventionnels, toutefois certains de nos clients s'étant diversifiés dans la culture biologique nous demandent depuis quelques années, des plants certifiés en AB. J'ai eu envie d'innover et de faire progresser l'exploitation familiale. Nos clients sont des partenaires qui participent à la croissance de notre entreprise par leur exigence qualitative.

Une certification en AB n'a pas nécessité un bouleversement dans l'entreprise tant la traçabilité, les modes de productions sont acquis depuis de nombreuses saisons.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'organisme de certification Ecocert nous ont aidé à répondre au cahier des charges AB.

Tout cela s'est déroulé en bonne collaboration et écoute constructive.

Nous sommes à même aujourd'hui de fournir des plants AB en quantité et produits localement. C'est pour nous un pas important pour la production locale en agriculture biologique.

earl.casanova@orange.fr / Tel : 04 67 28 27 82

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Charly Fabre au 06 18 36 83 03  
fabre@herault.chambagri.fr

## Agriculture Biologique : quelle progression ?

1,12 million d'hectares engagés en bio fin 2014 soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2013.

- Pour l'ensemble des productions, la part en bio continue de progresser permettant d'atteindre 4,14 % de la SAU nationale cultivée selon le mode biologique.
- Les surfaces certifiées bio ont progressé de 4 % entre 2014 et 2013 pour atteindre 970 159 ha.
- Les surfaces en conversion : en 2014, avec 148 000 ha, elles se situent au même niveau qu'en 2009. Avec 77 731 ha, les surfaces en première année de conversion ont augmenté de +36 % en 2014 par rapport à l'année précédente.

L'agriculture bio a une place plus ou moins importante selon les secteurs de produits et les territoires.

### Productions végétales

La part des surfaces en bio varie selon les productions et atteint plus de 20 % des surfaces dédiées à la production de légumes secs sont en bio, plus de 13 % pour l'arboriculture et les plantes à parfums, aromatiques et médicinales, et plus de 8 % du vignoble national.

En 2014 par rapport à 2013, les taux de croissance les plus élevés des surfaces en conversion ont été dans le secteur des grandes cultures (+37 %) et des surfaces fourragères (+16 %). En grandes cultures, les conversions impulsent un nouvel élan après une phase de consolidation des surfaces déjà engagées qui s'approchent

désormais des 2 % des surfaces de grandes cultures nationales.

### Productions animales

Dans le domaine animal, le mode d'élevage biologique est plus répandu dans les secteurs de

l'apiculture et de la production d'œufs, avec respectivement 12,6 % du nombre de ruches et près de 8 % des poules pondeuses.

Le développement de l'élevage bio concerne l'ensemble des espèces. Les filières les plus dynamiques sont l'élevage bovin allaitant et l'élevage ovin laitier. Les élevages de monogastriques (poules pondeuses, poulets de chair, porcs charcutiers) directement liés à la production de grains, connaissent un nouvel essor.

### Près de la moitié des surfaces cultivées engagées en bio dans 5 régions

Midi-Pyrénées (145 409 ha), Pays de la Loire (115 570 ha), Languedoc-Roussillon (100 789 ha), Rhône-Alpes (96 331 ha) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (93 184 ha).

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Sylvie Dulenc au 06 15 65 36 00  
dulenc@herault.chambagri.fr



Le groupe des conseillers viticulture Bio.





# *Le seul produit naturel* **efficace** *reste le pyrèthre*

## Comment lutter contre

## la flavescence dorée ?

La lutte contre le développement de la flavescence dorée (FD) au vignoble repose sur l'implantation de matériel végétal indemne (traitement des plants à l'eau chaude) et sur la limitation du risque de transmission de la maladie de souche à souche et de parcelle à parcelle. L'arrachage systématique des ceps contaminés et la maîtrise des populations de la cicadelle, vectrice notamment par le recours aux traitements insecticides, permettent de limiter ce risque.

Une prospection fine et méthodique des vignobles est nécessaire afin de connaître avec un maximum de précision la localisation de la FD et de la cicadelle et pouvoir mettre en place les actions de lutte adaptées. Pour être pertinente et efficace, cette prospection doit s'organiser de manière collective à l'échelle d'un territoire. Seule une bonne prospection peut permettre de mener une lutte efficace et de limiter les zones de traitement au strict nécessaire. En périmètre de lutte obligatoire (PLO) les campagnes de prospection sont organisées sous le contrôle de l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS),

reconnu par arrêté ministériel. A l'échelle des territoires, elles peuvent être mises en œuvre par les Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) qui sont sous le contrôle de leur OVS. Des analyses génétiques en laboratoire viennent confirmer ou infirmer la présence de FD.

*Organiser une prospection fine et méthodique des vignobles est la première des nécessités*

Pour les communes situées en périmètre de lutte obligatoire, la lutte insecticide et le devoir de déclaration des ceps

porteurs de symptômes concerne également les vignes détenues par les particuliers et les collectivités. La lutte est exigée en vignes-mères et pépinières sur tout le territoire national.

### *La maîtrise des populations de cicadelles*

En l'état actuel des recherches, aucun produit naturel autre que le pyrèthre ne présente d'efficacité significative. L'application de pyrèthre naturel diminue significativement les populations de cicadelle. Dans certaines situations, le renouvellement du traitement 10 jours après en augmente nettement l'efficacité.

Cep de vigne contaminé par la flavescence dorée.

En viticulture biologique, le pyrèthre naturel est la seule substance active autorisée au cahier des charges européen de l'agriculture biologique (RCE n°889/2008) et bénéficiant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour cet usage. Trois spécialités commerciales sont actuellement commercialisées en France : Pyrévert®, Cicapyr® et Greenpy®. Ces produits peuvent être appliqués au maximum 3 fois dans le cadre de la lutte contre la cicadelle de la FD.

#### Quelques recommandations d'utilisation du pyrèthre naturel :

- L'heure de traitement n'influence pas l'efficacité du produit.
- Eviter de traiter en période de vol des abeilles et lors des heures les plus chaudes de la journée.
- La qualité de pulvérisation doit être irréprochable.
- Le produit doit être appliqué de préférence seul.
- En périmètre de lutte obligatoire, respecter les

dates de traitement définies dans les arrêtés préfectoraux.

- Épamprer avant les traitements pour que toutes les populations de cicadelles soient présentes dans la zone traitée.

- Le pyrèthre naturel est efficace sur les cicadelles adultes, mais uniquement sur celles présentes au moment du traitement. Du fait du peu de rémanence du produit, les parcelles traitées peuvent être rapidement recolonisées par des cicadelles présentes sur des parcelles voisines. Ce résultat rappelle l'importance d'envisager la lutte contre la cicadelle à une échelle collective.
- La réduction du nombre de traitements ne peut être réalisée que dans le cadre collectif et réglementaire de «l'aménagement de la lutte insecticide», dont les modalités sont précisées dans

Traitement au pyrèthre naturel pour une viticulture Bio

l'arrêté préfectoral. Elle ne peut être envisagée qu'en situation de très faibles populations de cicadelles et sur un territoire indemne de FD, suite à une prospection collective.

Des mesures prophylactiques peuvent contribuer à réduire le niveau de cicadelles et venir compléter la lutte insecticide notamment l'épamprage (ébourgeonnage des troncs).

La recherche de moyens complémentaires de lutte doit être poursuivie en viticulture biologique.

#### Pour plus de détails :

[www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/agriculture-biologique.html](http://www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/agriculture-biologique.html)

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Josquin Lernould au 0618 36 81 75  
lernould@herault.chambagri.fr

## Le Black Rot, une maladie à combattre

La campagne 2015 est historique tant par la fréquence que par l'intensité de la maladie au printemps et plus localement en début d'été.

L'expression de la maladie :

- Progresse dans les zones déjà connues avec une présence parfois très importante des symptômes, pouvant aller jusqu'à des pertes de récolte totales.
- Se développe dans des secteurs jusqu'à présent peu ou pas concernés.

Des symptômes sur feuilles sont observés sur l'ensemble du département. Des symptômes sur grappes sont observés dans les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Basse Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais avec localement des pertes de récolte dès le printemps (jusqu'à 87 % des inflorescences atteintes).

**Mesures alternatives :** dans les parcelles atteintes, on peut diminuer l'inoculum en brûlant les organes touchés (grains momifiés, sarments et vrilles). Cette mesure prophylactique est essentielle. Son application ou pas fait souvent la différence entre les parcelles en début de campagne. Par défaut, l'élimination des grains tombés au sol peut se faire par un labour avant débourrement. Dans les vignes où la maladie pose problème, il faut éviter l'enherbement et brûler les sarments.

**Abonnez-vous à notre bulletin Performance Vigne : vous bénéficierez d'une note régionale spécifique au Black rot, d'avertissement en cours de campagne et des conseils détaillés du Guide des Vignobles Rhône Méditerranée.**

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32  
Lallemand@herault.chambagri.fr



Symptôme Black Rot : feuille.



Symptôme Black Rot : grappe.

# VIE DE L'ENTRE PRISE

## Journée portes ouvertes du lycée Frédéric Bazille

### Agropolis samedi 12 mars 2016

Ce lycée est très particulier, presque unique en France car c'est en premier lieu un lycée agricole public qui, depuis 1995 en plus de ses filières et classes spécifiques, héberge des classes de l'éducation nationale pour les filières générales. Il forme aux métiers agricoles niveau bac et BTS viticulture œnologie et technico-commercial vins et spiritueux.

La journée portes ouvertes fut l'occasion pour la Chambre d'agriculture de l'Hérault d'interpeller les élèves sur le métier d'agriculteur, action du

Projet agricole départemental. Les jeunes ont été invités à remplir un questionnaire ludique en quinze points pour découvrir parmi trois singularités, leur «profil d'agriculteur» : producteur, stratège ou pionnier. Il n'y a pas de mauvaise réponse, juste une manière de se connaître un peu mieux.

Le métier d'agriculteur est assez mal connu de la jeunesse. Aussi l'intérêt d'un tel questionnaire est de faire percevoir que l'agriculteur d'aujourd'hui est «connecté», qu'il est passionné

par son travail et qu'il peut avoir des fonctions complémentaires à son métier d'exploitant.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Ingrid Dupuy au 06 83 38 72 74  
dupuy@herault.chambagri.fr



## Un nouveau fournisseur d'électricité en agriculture

Disparition du tarif réglementé jaune et vert (puissance > 36kVA) depuis le 31 décembre 2015.

Dans le cadre de la souscription d'un contrat

d'électricité en offre de marché, LUCIA filiale de la Coopérative d'électricité de Saint - Martin de Londres, propose une offre de tarif adaptée au besoin des exploitants agricoles.

Contact au 06 57 66 67 68  
contact@lucia-energie.fr  
158 allée des écreuils 34980 Saint Gély du Fesc

## Aide au maintien et développement du cheptel apicole



Apiculteur. Photo © Claude Cerdon.

Date limite 15 avril 2016. Pour connaître la procédure, les formulaires et pièces à présenter, conditions d'éligibilité et les aides octroyées, rendez-vous sur le site de FranceAgriMer.

L'aide est réservée aux apiculteurs détenteurs d'au moins 70 colonies, affiliés à l'AMEXA ou payant une cotisation de solidarité à la MSA.

[www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-au-maintien-et-developpement-du-cheptel-apicole](http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-au-maintien-et-developpement-du-cheptel-apicole)

## Gîtes ruraux : réforme du statut fiscal

La location de gîtes est considérée sur le plan fiscal comme une activité commerciale et génère des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC). En fonction du chiffre d'affaires généré par cette activité vous êtes soumis au régime des micro-entreprises ou au régime réel BIC. Vous pouvez, sous un régime de réel en bénéfice agricole (BA), rattacher les recettes commerciales de la location de gîtes aux recettes agricoles sous la double limite de 30 % et 50 000 € pour au final être soumis au seul régime réel BA.

La loi de finances pour 2016 met fin au traitement fiscal spécifique des gîtes ruraux à compter

des impositions établies au titre de l'année 2016.

Ainsi :

- Quel que soit le régime fiscal auquel vous êtes soumis et en fonction des délibérations des collectivités locales, pour continuer à bénéficier de l'exonération de taxe foncière et/ou d'habitation et des cotisations foncières des entreprises, vous devez à présent en outre de la labellisation Gîtes de France être classé «Meublés de Tourisme».
- Les agriculteurs soumis au régime des micro-entreprises pour continuer à bénéficier de l'abattement de 71 % doivent également faire classer «Meublés de Tourisme» leur gîte

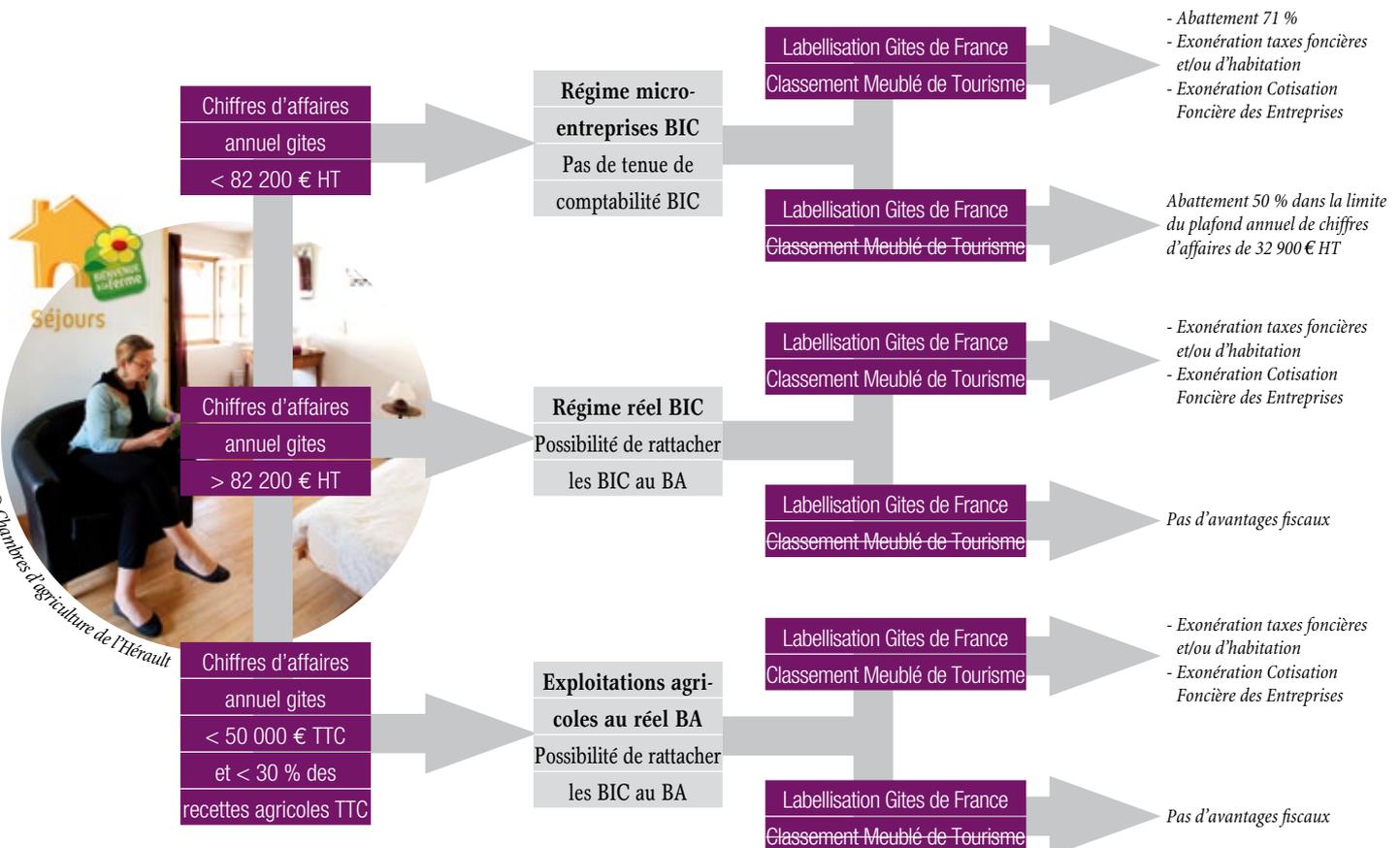
rural. En l'absence de classement «Meublés de Tourisme», vous bénéficiez de plein droit de l'abattement réduit de 50 % dans la limite du chiffre d'affaires annuel de 32 900 €.

Le classement «Meublés de Tourisme» relève d'Atout France et a pour objectif d'indiquer à vos clients un niveau de confort et de prestation minimum. La demande de classement s'effectue sur le site d'Atout France et la visite de contrôle est effectuée par un organisme agréé ou accrédité. Cette démarche est volontaire et valable 5 ans.

### Informations complémentaires :

[www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34  
grillon@herault.chambagri.fr



# OFFRES DE FORMATION



## INFORMATIQUE

### *Ma cave* **NOUVEAU**

Objectifs : Permettre aux agriculteurs de se familiariser avec «Ma Cave», outil informatique de gestion des parcelles.

Public : Viticulteurs - Région Languedoc Roussillon.

Lieux : Les collines de la Moure.

Dates : Fin avril 2016.

Durée : 7h

Coût : 200€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

## DIVERSIFICATION

### *Etablir mon autodiagnostic Biodiv&Eau* **NOUVEAU**

Objectifs : Connaître les enjeux de biodiversité du monde, de leur territoire et de leur exploitation. Savoir réaliser le diagnostic Biodiv&Eau de leur exploitation et l'actualiser régulièrement. Comprendre les fonctions des différentes infrastructures Agro écologiques et leur importance dans l'agroécosystème. Échanger entre viticulteurs et experts naturalistes. Créer un réseau de viticulteurs.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes ou de Montblanc

Dates : Toute l'année.

Durée : 7h

Coût : 350€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

### *La grenade : de l'arbre aux débouchés, vertus et perspectives*

Objectifs : Être capable de conduire un verger de grenade, d'appréhender le marché, et d'apporter une valeur ajoutée au produit par la transformation.

Public : Exploitants agricoles qui souhaitent se diversifier

Lieux : CEHM de Marsillargues 1 journée et CFPPA Théza (66) la deuxième journée

Dates : Mai 2016.

Durée : 14h

Coût : 450€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

## GESTION DE L'ENTREPRISE

### *La comptabilité agricole*

Objectifs : Comprendre la comptabilité de mon exploitation et savoir apprécier à leur juste valeur les documents que je reçois.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Montblanc.

Dates : Les 20 et 30 juin et 04 juillet 2016.

Durée : 21h

Coût : 254€. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

**AB** Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

## COMMERCE

### Découverte de l'E-commerce

#### **NOUVEAU**

Objectifs : Découvrir et développer de nouveaux modes de vente afin de fidéliser ses clients et/ou de conquérir de nouveaux clients en facilitant leurs achats.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Le 18 avril 2016.

Durée : 7h

Coût : 180 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

### Je vends mon vin en France et/ou à l'export

Objectifs : Comprendre les enjeux et particularités de la grande distribution, du circuit traditionnel français. Prendre la décision d'exporter en toute connaissance de cause. Connaître les spécificités administratives. Savoir adapter son offre aux marchés visés.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Les 21 - 23 et 24 juin, 05 - 07 et 08 juillet 2016 (selon les modules choisis). Formation en atelier : choix de participer aux modules «vente en France» ou au module «vente à l'export».

Durée : 42h

Coût : 800 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

### Réaliser son étude de marché

Objectifs : Permettre aux stagiaires qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières d'élaborer son étude de marché.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Les 03-04-19-20 mai et 17 juin 2016.

Durée : 35h

Coût : 704 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

### Vendre plus, vendre mieux

Objectifs : Savoir gérer le processus de vente, depuis la prise de contact jusqu'à la signature du contrat. Posséder les principales techniques de vente.

Public : Exploitants agricoles - Conjointes collaborateurs - Aides familiaux

Lieux : Chambre d'agriculture de Lattes

Dates : Les 19, 21, 26 et 28 juillet 2016

Durée : 28h

Coût : 700 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.

### Développer mes ventes avec la restauration collective

#### **NOUVEAU**

Objectifs : Définir les attentes et les contraintes ainsi que les problématiques rencontrées par la restauration collective pour développer leur activité et les relations producteurs-acheteurs de la restauration collective.

Public : Tous les producteurs de l'Hérault inscrits sur Agrilocal qui souhaitent développer ou débiter une activité en lien avec la restauration collective.

Lieux : Chambre d'agriculture de Montblanc

Dates : Avril 2016.

Durée : 7h

Coût : 180 €. Prise en charge totale pour les ressortissants VIVEA. Prise en charge partielle pour les salariés agricoles.



Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Charly Fabre au 06 18 36 83 03  
fabre@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler au 04 67 20 88 59  
stadler@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue  
[www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html](http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html)

Photo © 123RF

# Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture  
est une institution originale:  
à la fois établissement consulaire  
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:  
représentation, consultation et intervention  
lui confère une identité spécifique au sein  
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre  
d'agriculture propose de multiples services  
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:  
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,  
propriétaires, mais aussi filières agricoles  
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information  
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.  
Directeur de publication: Jérôme Despey  
Rédacteur en chef: Cécile Arrighy  
Avec les remerciements à nos services  
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design ©B-to-B Design in Montpellier - France  
Photo de couverture: © Claude Cerdon.  
Crédits photos: © Marc Ginot, Le Paysan du midi, Photothèque  
ADT Hérault tourisme E. Brendle, Ingrid Dupuy, Fabrice Grillon,  
Julie Noclercq, Mathilde Bavoillot, Clotilde Périlhou, Réseau  
formabio, N. Hélé, Charly Fabre, Croix rouge française, Andermatt  
Biogarten, Claude Cerdon, Samuel Mas, dolmen et potager.fr,  
les petits fruits de la baie.fr, quinoa.be, Paul Pampuri, Institut  
polytechnique Lasalle, Photothèque des Chambres d'agriculture,  
usine-digitale.fr, 123RF  
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé  
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.*



**WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR**

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - [communication@herault.chambagri.fr](mailto:communication@herault.chambagri.fr) - **Chambre d'agriculture Hérault**  
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex